



PRÉFÈTE DE L'ALLIER

Direction départementale des territoires
Service Environnement

YZeure, le - 2 JUIL. 2019

Bureau : Espaces Naturels, Forêt, Chasse

Affaire suivie par : Célia MARCHETTI
Tél : 04 70 48 77 58
celia.marchetti@allier.gouv.fr

Compte rendu du Comité de pilotage du site Natura 2000 Étangs de Sologne Bourbonnaise du 05 février 2019

Le comité de pilotage du site Natura 2000 « Etangs de Sologne Bourbonnaise » s'est réuni le 5 février 2019 à Saint-Gérand-de-Vaux sous la Présidence de M. PETIOT, Directeur Départemental adjoint des Territoires de l'Allier.

Les personnes présentes figurent sur la feuille d'émargement jointe.

Suite à un tour de table de présentation des participants, M. PETIOT introduit la réunion et présente l'ordre du jour. M. PETIOT passe ensuite la parole à M. VERON, chargé de missions au Conservatoire d'espaces naturels (CEN) de l'Allier, structure chargée d'animer la mise en œuvre du document d'objectifs du site. Ce dernier remercie la municipalité pour le prêt de la salle puis engage la présentation.

1 - Rappel concernant le site Natura 2000 :

M. VERON précise qu'il s'agit de la 11^e réunion de ce comité, installé il y a près de 20 ans (juillet 1999). Concernant le rappel des enjeux écologiques visés (habitats naturels et espèces d'intérêt communautaire), M. VERON évoque la prise de connaissance récente par le CEN Allier de l'observation du Flûteau nageant par le Conservatoire botanique national du massif central, au sein de l'étang Notre-Dame. Ce point sera détaillé dans la partie « programme d'animation 2019 ».

2 - Bilan de la mission d'animation 2018 :

M. VERON détaille les ajustements opérés en cours d'année, en référence au programme d'interventions prévisionnel présenté lors de la réunion du 18 janvier 2018. En accord avec les services de l'Etat, le Conservatoire a en effet revu fortement à la baisse les actions d'amélioration des connaissances écologiques et scientifiques. Il s'agit plus précisément d'un report de l'étude de la population de Cistude des étangs de Pommay, ceci en raison d'une incapacité physique temporaire du personnel formé et agréé (dérogation à l'interdiction réglementaire de manipulation d'individus

d'espèces protégées) de finaliser les échanges avec le propriétaire et de mener les interventions de terrain (piégeage).

Ce report a permis, à budget constant, d'œuvrer davantage pour les autres types d'interventions, notamment pour le déploiement des outils contractuels et le suivi des engagements ainsi que pour l'information et la sensibilisation des acteurs locaux.

Mme MARCHETTI du bureau « Espaces naturels, forêt, chasse » du service Environnement de la DDT Allier confirme en effet la possibilité d'ajuster en cours de réalisation le programme d'interventions, avec, au-delà du respect du budget alloué, la pertinence des modifications sollicitées par la structure animatrice, selon la « vie du site » et les imprévus.

2.1 - Suivi et déploiement des outils contractuels Natura 2000

a - Bilan de contractualisation des Mesures Agro-Environnementales et Climatiques

M. VERON effectue un bref rappel de la mise en place des MAEC sur le territoire, par l'intermédiaire du projet agro-environnemental et climatique « Allier 2 », porté par la Chambre d'agriculture de l'Allier avec le soutien du CEN Allier pour ce site Natura 2000. La contractualisation des mesures proposées était ouverte sur deux années : 2016 et 2017. Les engagements sollicités et dorénavant instruits par l'administration sont d'une durée de 5 années (échéances respectives en 2021 et 2022).

A la lecture par M. VERON du bilan jugé intermédiaire et identique à celui présenté lors de la réunion du 18 janvier 2018, M. PETIOT évoque en effet l'impossibilité du service Economie agricole de la DDT de répondre favorablement ces derniers jours à la sollicitation de vérification du Conservatoire. M. PETIOT évoque que ce travail est en cours et qu'il pourra être transmis au comité de pilotage *via* une note spécifique complémentaire au présent compte-rendu.

En 2018, le Conservatoire a assuré le suivi des engagements réalisés, notamment sur les abords de l'étang Picuze (tailles de formation d'arbres, ...). Plusieurs sollicitations ont également émergé suite aux 1^{ers} contrôles (domaine des Guichardots, abords de l'étang Notre-Dame). Cela concernait essentiellement la perte par les exploitants des diagnostics ou des cahiers des charges (notices mesures).

b - Charte Natura 2000

M. VERON rappelle brièvement les travaux de fusion des chartes initialement distinctes de la ZSC « Etangs de Sologne Bourbonnaise » et de la ZPS « Sologne Bourbonnaise », fusion et actualisation du document menées fin 2017 et validées par le présent COPIL lors de la réunion de janvier 2018.

Depuis, le Conservatoire a tout d'abord finalisé le projet de plaquette d'information. Un publipostage comprenant un courrier, un exemplaire de plaquette et un exemplaire de la nouvelle Charte a été effectué, à destination de l'ensemble des propriétaires identifiés. Suite à ces envois, le Conservatoire a réceptionné plusieurs sollicitations et a réalisé des diagnostics pour les propriétaires ou ayants-droits souhaitant souscrire la Charte.

Trois propriétaires-exploitants ont ainsi été accompagnés par le CEN Allier (diagnostic, aide à la constitution du dossier administratif) et ont déposé une demande d'engagement à la DDT Allier. Concernant l'engagement du domaine des Guichardots, le dossier n'a été réceptionné par la DDT qu'après l'échéance annuelle du transfert des demandes par la DDT à la DDFiP. Cette demande est reçue favorablement mais l'exonération ne rentrera en vigueur que le 1^e janvier 2020 (contre le 1^{er}

janvier 2019 pour les 2 premiers dossiers). M. DESMYTTER, conseiller municipal à Dompierre-sur-Besbre, demande des précisions quant à cette exonération de la taxe foncière sur le non-bâti.

M. JAY, de l'antenne Allier du Centre régional de la propriété forestière, précise qu'il s'agit d'une exonération partielle, soit uniquement de la part communale. Mme MARCHETTI complète en rappelant que l'Etat indemnise, sous certaines conditions, les communes pour cette perte de ressource.

c) Contrats non agricoles

Le Conservatoire rappelle les différentes réflexions en cours.

Pour l'étang Picuze (Dompierre sur Besbre) et la problématique d'accumulation de débris végétaux aux grilles du déversoir, la réflexion initiée avec le propriétaire n'a pas été poursuivie en 2018. M. VERON évoque notamment l'actuel frein de ne pas pouvoir, au regard du Document d'objectifs du site, déterminer d'actions liées au Castor d'Europe (dont travaux éligibles à un Contrat et donc soutenus par des financements publics). Le travail d'actualisation et de révision du document d'objectifs en cours a notamment pour vocation de supprimer cette contrainte.

Concernant l'entité des Chevennes (commune de Chapeau) et la préoccupation des propriétaires de préserver le patrimoine « étangs » de ce domaine tout en conservant les caractéristiques et l'attractivité écologique de ces derniers, le diagnostic engagé par le Conservatoire a été finalisé en 2018. Ce dernier doit être une dernière fois partagé et validé avec les propriétaires et usagers concernés, pour la mise en place possible de travaux (contrats Natura 2000).

En 2018, le Conservatoire a accompagné M. ROTTAT, propriétaire exploitant de parcelles riveraines de l'étang Picuze, dans ses démarches de travaux en cours d'eau. Sa demande initiale était la réalisation d'un curage superficiel en amont d'un passage busé. Suite à des échanges notamment menés sur le terrain avec le propriétaire-exploitant, le bureau « eau et milieux aquatiques » de la DDT 03 et le service départemental de l'Agence française pour la biodiversité, sur cette problématique récurrente d'envasement de ce petit linéaire de cours d'eau. le Conservatoire a élaboré une proposition d'aménagement plus global afin de préserver le cours d'eau, de faciliter le déplacement des espèces sauvages ainsi que l'écoulement des eaux et sédiments, tout en tenant compte des usages en place (abreuvement). Cette proposition sera consolidée avec le propriétaire en 2019.

2.2 - Information, sensibilisation des acteurs locaux

a) Maintien d'une veille auprès des acteurs locaux

Lors des travaux de fusion des chartes Natura 2000 des sites « étangs de Sologne Bourbonnaise » (ZSC) et « Sologne Bourbonnaise » (ZPS), la problématique du Cerisier tardif (*Prunus serotina*) avait été évoquée notamment dans le cadre d'engagement sur des parcelles forestières. Aussi, une rencontre sur site et des échanges avec le CRPF et l'animateur de la ZPS (LPO Auvergne-Rhône-Alpes) ont été menés en 2018 autour de cette problématique.

Plusieurs échanges ont également été menés avec l'UBEPE autour des enjeux et problématiques locales relatives aux étangs (entretiens bilatéraux, participation à l'assemblée générale 2018), l'un de ces entretiens ayant été mené avec la DDT Allier et la LPO Auvergne-Rhône-Alpes.

Le Conservatoire s'est également investi auprès du réalisateur et de la projection du film « Sologne Bourbonnaise par nature » (projection sur la commune de Chapeau le 13 juillet 2018).

b) Communication, sensibilisation

En termes de communication, le Conservatoire a participé à la réalisation d'un reportage de France 3 Auvergne. Ce reportage, tourné aux abords de l'étang principal de la Racherie (commune de Saint-Gérand-de-Vaux) et diffusé le 26 mai 2018, a permis d'évoquer le patrimoine naturel présent en Sologne Bourbonnaise notamment la Cistude d'Europe.

Le Conservatoire a également réalisé une animation grand public sur le domaine des Chevennes (Commune de Chapeau) le 13 juillet 2018. Cette animation était couplée à la projection en plein air du film « Sologne Bourbonnaise par Nature » de Franck PIZON sur la commune de Chapeau.

M. BRENON (maire de la commune de Chapeau) confirme le succès de l'animation et de la projection et émet le souhait de réitérer ce type de manifestation en 2019.

2.3 - Etudes et suivis scientifiques

a) Tableau de bord habitats naturels/espèces

M. VERON rappelle que le Conservatoire réalise des mises à jour du tableau de bord. Les versions sont consultables et téléchargeables sur l'espace réservé « Comité de pilotage » du site internet dédié à la ZSC.

b) Suivi de la Marsilée à quatre feuilles de l'étang principal de la Racherie

Mlle PELTIER présente les résultats du suivi instauré d'une part depuis 2013 sur l'étang principal de la Racherie. La surface globale d'occupation en 2018 est nettement supérieure à celle évoquée en 2017, se rapprochant de celle mesurée en 2015. Les conditions climatiques et le niveau particulièrement bas de l'étang, laissant de larges zones de vase exondée, semblent être à l'origine de cette augmentation. D'autre part, le suivi a également été renouvelé à la seconde station identifiée en 2015 aux Guichardots. La surface totale occupée par la Marsilée a diminué par rapport à 2017, notamment à cause de l'assèchement de la zone humide temporaire découverte cette même année. Le Conservatoire précise la phénologie bien particulière de cette espèce dite « éclipse » et insiste sur la nécessité de suivre pendant plusieurs années les stations avant de tirer des tendances d'évolution fiables.

M. DESMYTTER demande des précisions quant au protocole mis en place. Le suivi des stations de Marsilée est réalisé en fin d'été (fin septembre/début octobre), la date étant modulée en fonction des aléas climatiques, lorsque les frondes de la Marsilée sont au maximum de leur développement. Les méthodes de calcul de recouvrement sont standardisées, avec le calcul d'une maille correspondante à une tâche de Marsilée et l'estimation d'un pourcentage de recouvrement de cette maille.

c) Etude de caractérisation des populations de cistudes

Comme évoqué en début de réunion, M. VERON rappelle les difficultés rencontrées en 2018 pour l'organisation et la réalisation d'une étude de population (étangs de Pommay fléchés). En 2018, le Conservatoire a donc formalisé des cadrages techniques pour les prochaines études souhaitées (étangs de Pommay, étang Billard, étangs des Vernes, étangs Champ-Bon et étangs de la Racherie).

Il s'agissait notamment de valider la pression de piégeage (fréquence, zone étudiée) et l'analyse statistique adéquate dans la situation particulière d'un nombre important d'étangs, proches et dont certains peuvent être par ailleurs en dehors du périmètre Natura 2000.

2.4 - Adaptation et actualisation du Document d'objectifs (DOCOB)

M. VERON rappelle les motivations du Conservatoire d'actualiser le DOCOB, partagé fin 2017 avec les services de l'Etat puis avec le COPIL, lors de la réunion du 18 janvier 2018 : non prise en compte dans l'actuel DOCOB du Castor d'Europe, du Triton crête et la station de Marsilée à quatre feuille sur les Guichardots ; un programme d'actions incomplet (actions « à définir ») et plus à jour (fusion de la charte Natura 2000, ...). Le principe alors identifié mutuellement était de rendre éligible des interventions (contrats Natura 2000, ...) pour les espèces jusqu'alors non citées et de mettre à disposition des propriétaires, usagers, collectivités et acteurs du site des ressources valides. Il est souhaité de mener un travail « nuancé », mobilisant peu de moyens financiers, priorisés sur l'opérationnel (*animation – mise en œuvre d'actions*)). Durant ce travail, la forme du document sera adaptée, conformément à la trame nationale en vigueur et permettant plus facilement des mises à jour.

En 2018, le Conservatoire s'est investi sur la forme en adoptant la nouvelle trame nationale jugée plus synthétique et facile à mettre à jour. Les paragraphes ne nécessitant pas d'actualisation ont été intégrés ainsi que la nouvelle Charte Natura 2000. Sur le fond, l'intégration des nouvelles espèces d'intérêt communautaire dans le tableau récapitulatif des actions est en cours. La finalisation de cette mise à jour partielle et de l'adaptation du DOCOB est prévue pour début 2020 avec la prise en compte de l'actualisation de l'inventaire et de la cartographie des habitats naturels du site.

3 - Présentation du programme d'animation proposé pour l'année 2019 :

3.1 Programme prévisionnel 2019

M. VERON fait part au COPIL de la poursuite de la mission d'animation du site pour la période 2019-2021, pour laquelle le CEN ALLIER a été retenue suite au renouvellement du marché.

M. VERON présente le programme d'actions 2019, poursuivant majoritairement des actions engagées les années précédentes. Le budget alloué est de 23 500 €, des ajustements ultérieurs pouvant être effectués au sein de ce dernier (répartition d'actions). M. VERON précise qu'une enveloppe complémentaire de 10 900€ a été allouée pour l'actualisation partielle de la cartographie des habitats naturels du site (cf. partie suivante).

3.2 Actualisation partielle de la Cartographie d'habitats naturels

Le Conservatoire présente les objectifs de cette actualisation répondant à des problématiques rencontrées sur la cartographie réalisée en 2011. L'actualisation ciblera 6 entités du site : les Pommay, les Chevannes, Champ-Bon, Picuze, les Guichardeaux, et la Racherie. Les critères de sélection de ces entités sont présentés (problématiques de photo-interprétation, polygonisation incomplète, états de conservation non évalués, habitats d'intérêt communautaire non répertoriés en 2011, amélioration des connaissances postérieure à 2011).

La cartographie sera réalisée en partenariat avec le CBN Massif Central. Les expertises de terrain sont envisagées entre juin et octobre 2019 (prise en compte des phénologies des végétations aquatiques, terrestres, ...).

L'ordre du jour étant épuisé, M. PETIOT remercie les participants dont M. ROUSSEAUX, maire de Saint-Gérand-de-Vaux, pour son accueil, et clôt la séance.



Olivier PETIOT

Directeur Départemental
Adjoint des Territoires

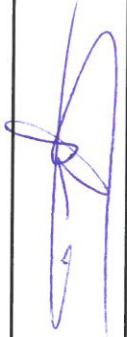
COPIL « ZSC Etangs de Sologne Bourbonnaise »
du 5 février 2019

FEUILLE DE PRESENCE

Organisme	NOM – Prénom	Fonction	Signature
Conseil Régional d'Auvergne-Rhône Alpes			
Conseil Départemental de l'Allier	Christine CHATO Nicole TABUTIN Jean LAURENT	coordonnées dpt de CHACATION Transsorée @echecolon & orang-fr. Moulins Communauté	<i>Excusés</i> <i>J</i>
Communauté de communes Entr'Allier Besbre et Loire			
Mairie de CHAPEAU	BRETON Pierre	Mairie	<i>P.B.</i>
Mairie de DOMPIERRE SUR BESBRE	domenec DESMARTIN	conseiller municipal	<i>D. Desmartin</i>
Mairie de LUSIGNY			
Mairie de PARAY LE FRESIL			

Signature de l'Etang de la Bren

Organisme	NOM – Prénom	Fonction	Signature
Mairie de SAINT GERAND DE VAUX	Roussetay	Janice	
Mairie de THIEL SUR ACOLIN	BERNADET	Hélène	
DREAL Auvergne-Rhône Alpes		Excusée	
DDT de l'Allier	PETIT Olivier	DDT adj responsable BENFC	
Centre Régional de la Propriété Forestière d'Auvergne	MARCHETTI Céline		
ONCFS			
Agence Française pour la Biodiversité	Loïc TANIAN		
Fédération départementale des APPMA de l'Allier	Michel LELIEVRE	Directeur	
Fédération des Chasseurs de l'Allier	MOREAU Fanny	chargeo de missions	

Organisme	NOM – Prénom	Fonction	Signature
Chambre d'Agriculture de l'Allier	BRENON Pierre	Président	
Fédération Départementale des syndicats d'exploitants agricoles de l'Allier			
Fédération Nationale des Syndicats d'Exploitants Agricoles de l'Allier			
Syndicat des Propriétaires Forestiers Sylviculteurs du Bourbonnais			
Syndicat des Propriétaires Exploitants d'Étangs du Bourbonnais		Exclusif	
Syndicat départemental de la Propriété Privée Rurale			
Conservatoire d'espaces naturels de l'Allier	Laurier DESGRANGES	Administrateur	
Fédération Allier Nature			
Société Scientifique du Bourbonnais			

Organisme	NOM – Prénom	Fonction	Signature
Groupe Mammalogique d'Auvergne			Excuseé
DRAAF			Excuseé
CBNNC	Jacques Hervé LORRENCE	chargé missions Habits Nut	Excuseé
CNRS / CERF Auvergne	Dominique TAUZ	Responsable Agence 03 16 3	
GPO Auvergne Rhône-Alpes	Ame-Sophie DE PIERI	charge de missions Nature et Biodiversité	
CENAPRIO	Benjamin MARANDON	Station	
CENAPRIO	Hervé JEZAN	charge de missions	
CENAPRIO	Jacques PECIER	charge d'études	